

## Conditions Générales de Réservation

---

1/ Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation en Chambres d'Hôtes situées chez Marie Claire Mercier et Cyr Sallé aux Eydieux, sur la commune de Saint Angel (Puy de Dôme 63)

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes.

2/ Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

3/ Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir aux propriétaires un acompte de 50% du montant total du prix du séjour pour un séjour à plus de **90 jours** de la date d'arrivée ; pour un séjour à **moins de 90 jours** de la date d'arrivée, **la totalité du montant** du séjour vous est demandée. Un deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client.

4/ Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre ou email adressée aux propriétaires.

a/ Toute annulation avant le début du séjour est **non remboursable**. Nous vous proposons alors de reporter votre séjour durant une période de 6 mois.

b/ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et les propriétaires peuvent disposer de leurs chambres d'hôtes.

c/ En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

5/ Annulation par le propriétaire : Lorsque avant le début du séjour, les propriétaires annulent ce séjour, ils doivent informer le client par écrit (y compris par email). Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions être contraints d'annuler votre réservation pour des raisons de force majeure. Si cela devait se produire, nous vous en informerions dès que possible.

Si vous avez déjà payé votre réservation, nous vous rembourserons votre paiement, ou

Si vous n'avez pas encore payé votre réservation, vous n'aurez pas à le faire.

Aux fins de la présente clause, **force majeure** signifie tout événement que nous ne pourrions pas, même avec tout le soin requis, prévoir ou éviter, et qui ferait que nous ne serions pas en mesure de vous fournir votre hébergement.

6/ Arrivée/Départ : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat, **entre 17h00 et 18h00** . En cas d'arrivée tardive ou différée, l'hôte doit prévenir les propriétaires.

Le client doit libérer les lieux aux heures mentionnées au présent contrat, **avant 11h00**.

En aucun cas, le client pourrait se prévaloir d'un usage des lieux avant et après les horaires prévus ; **toute heure entamée sera facturée 20€ supplémentaire**.

Nous vous proposons deux services optionnels si vous souhaitez impérativement disposer de votre hébergement avant 17h00, et/ou le quitter après 11h00 le jour du départ ; **en fonction des disponibilités**, les options d' « arrivée anticipée » ou de « départ tardif » (Early Check-in et Late-out) vous permettent d'arriver à 15h00 et de repartir à 13h00 ; cette prestation est payante et soumise à l'accord de l'hébergement.

7/ Règlement du solde : Le solde est à régler chez les propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler aux propriétaires ou aux prestataires concernés.

8/ Usage des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leurs destinations.

Il s'engage à rendre tous les lieux en bon état

9/ Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes.

-Si ce nombre dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

- Si ce nombre loge dans la capacité de l'hébergement, chaque personne supplémentaire se verra facturée aux conditions tarifaires prévues.

10/ Animaux : Le présent contrat précise que le client ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

11/ Repas : Il est expressément demandé aux clients de ne pas prendre de repas dans les logements, (excepté dans le cas de la prestation du petit déjeuner servi dans la chambre) ; les clients ont à leur disposition l'Espace Cuisine de la salle des petits déjeuners pour leur permettre de préparer **des repas du soir** simples (avec leurs ingrédients) dans le respect des horaires accessibles, à partir de 18h. Ils s'engagent à laisser cet **espace propre et en ordre** après chacune de son utilisation.

12/ Déchets : Nous vous proposons de participer au tri de vos déchets. N'hésitez-pas à nous demander des informations sur le sujet. Nous vous fournissons les sacs et poubelles pour cet usage.

13/ Taxe de séjour : « La taxe de séjour est un impôt local reversé dans son intégralité au Trésor Public ; elle est due par toutes les personnes qui logent à titre onéreux sur le territoire de l'OT des Combrailles et qui ne sont pas assujetties à la taxe d'habitation. Elle est donc applicable aux personnes séjournant dans les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés et gîtes, les chambres d'hôtes, les villages de vacances, les parcs résidentiels de loisirs et les terrains de camping et caravaning, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes ».

14/ Engagement : En réservant auprès des Suites de Campagne Les Eydieux, vous acceptez que votre réservation soit soumise aux présentes Conditions Générales de Vente.

En validant ces cgv lors du processus de réservation, vous êtes alors liés et votre acceptation ne peut être remise en cause.